concrètement

À chaque vie, son organisation…

16 h, Lucas savoure le goûter préparé par la garde d'enfants.

11 h, Nicole fait son marché en compagnie d'une aide ménagère.

Véronique et Marc, deux enfants, Maëlle (6 ans) et Lucas (2 ans).

« Suite à notre déménagement, il nous a fallu mettre en place très vite une nouvelle organisation pour la maison et les enfants. »

Sur les conseils de leur délégation, Véronique et Marc ont choisi la formule « Organisations multiples » et mis en place tout de suite un grand nettoyage avant même leur emménagement et la recherche d'une garde d'enfants à mi-temps pour le petit Lucas, calée sur les horaires de travail de Véronique. Avec cet abonnement annuel, ils bénéficient des services d'organisation d'OVP pour d'autres besoins éventuels, qu'ils soient ponctuels ou non, sans surcoût d'organisation.

Nicole, 78 ans.

« Malgré mon âge, je suis restée active et tiens à mon autonomie. Faire mon marché, discuter avec les commerçants, c'est un vrai plaisir. Mais aujourd'hui, monter seule mes trois étages en portant mes courses est parfois pénible… »

Avec le forfait « Organisation programmée » d'OVP, Nicole a désormais une aide ménagère qui l'accompagne chaque semaine pour faire ses courses, ce qui lui permet d'organiser son quotidien en toute indépendance.

la famille : protéger ses proches, protéger sa santé, organiser son quotidien, préserver son autonomie.

La MAIF propose aussi des solutions pour

l'auto

l'habitat

l'avenir

la vie associative

OVP est un service **MAIF** mis en œuvre par **Séréna.**

Séréna - société anonyme au capital de 3 812 500 € - RCS Niort 353 508 443
N° TVA : FR 91 353 508 443 - Agrément 2006-2-79-1 du 17/01/2006
100 avenue Salvador Allende - 79000 Niort
MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9
Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré
RCS Niort B 341 672 681 (87 B 108) - 79076 Niort cedex 9
Entreprises régies par le Code des assurances

2112 OVP - 03/07 - Réalisation département Communication - Illustrations : Dana - Photos : Jean-Luc Buro/MAIF

www.maif.fr

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

Organiser son quotidien…

avec des services à la personne pour libérer son emploi du temps

SERVICE **OVP**

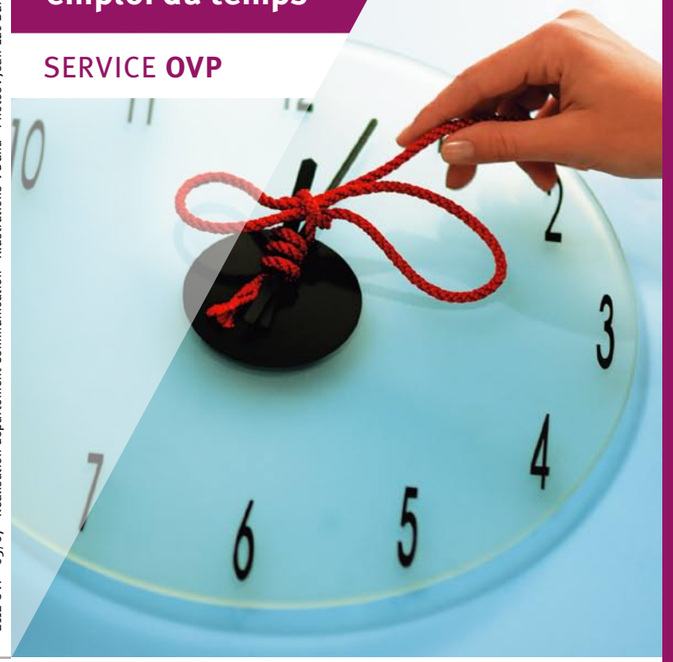

SERVICE **OVP**

Il n'y a pas qu'après un accident que l'on a besoin d'aide.

Forte de son expérience d'assistance aux personnes en cas d'accident, la MAIF a choisi Séréna pour la mise en œuvre de services à la personne. Avec un large éventail de prestations, ce nouveau service facilite l'organisation du quotidien, avec la même exigence de qualité. Sur demande, nos conseillers diagnostiquent votre besoin et missionnent chez vous des professionnels du service à domicile référencés par l'Agence nationale des services à la personne. Le service OVP (Organisation vie pratique) propose des solutions clé en main pour vous simplifier la vie.

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

SERVICE **OVP**
(Organisation vie pratique)

Des solutions concrètes pour simplifier l'organisation du quotidien

Une vie quotidienne parfaitement organisée, même en cas d'imprévus, on en rêve tous.

···› Parce qu'il y a des choses que l'on n'a pas le temps de faire, que l'on ne sait pas faire ou que l'on n'a pas envie de faire, avec OVP vous disposez d'une large palette de prestations, toutes réalisées par des professionnels qualifiés.

···› Pour ne plus jongler avec un emploi du temps surchargé, pour une vie quotidienne plus équilibrée, pour faire face aux imprévus, nos conseillers sont à votre disposition du lundi au samedi, de 7 h à 21 h.

···› LA MAIF S'ENGAGE

à mettre à votre disposition son service après-vente en cas de difficultés liées à l'exécution de la prestation. Ses coordonnées vous seront communiquées lors de votre commande.

Des formules d'organisation adaptées à vos besoins

···› Organisation ponctuelle

Une formule à 10 € pour une tâche bien précise (par exemple, une femme de ménage pendant 6 h une seule fois pour le grand nettoyage de printemps).

···› Organisation programmée

Un forfait à 20 € pour planifier une tâche récurrente (par exemple, 2 h de ménage toutes les semaines sur l'année).

···› Organisations multiples

Un abonnement annuel à 48 € pour faire face à toute situation sans surcoût (par exemple, 3 h de ménage par semaine sur toute l'année, une garde d'enfants 4 h par jour pendant des vacances scolaires, du soutien scolaire au coup par coup en fonction des besoins des enfants…).

14 h. L'assistante ménagère prend en charge l'entretien du linge.

Des intervenants qualifiés

La MAIF a choisi Séréna pour mettre en œuvre ce service. Forte de son expérience en matière d'assistance aux personnes en cas d'accident, Séréna dispose d'un réseau de prestataires agréés par l'État, référencés par l'Agence nationale des services à la personne et répondant aux normes et labels qualité du secteur. En faisant appel au service OVP, vous êtes sûr(e) de disposer des compétences de professionnels du service à domicile.

Un engagement sociétal et citoyen

Outre des critères techniques de professionnalisme, ce partenariat est établi dans le respect de règles déontologiques. Séréna sélectionne des prestataires qui s'engagent à faire bénéficier leurs salariés d'une protection sociale complète, à privilégier l'emploi en CDI à temps complet, à respecter les conventions collectives et à améliorer les conditions de travail.

Des prestations à prix négociés et encadrés

Au moment de la souscription, vous recevez une grille détaillée de l'ensemble des prestations proposées et des tarifs d'intervention du professionnel qui réalise le service souhaité à votre domicile.

Des avantages fiscaux

Toutes les dépenses engagées pour des prestations réalisées à votre domicile dans le cadre d'OVP (Organisation vie pratique) vous permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 50 % de la somme dépensée, selon les dispositions de la loi de finances en vigueur. Chaque année, un relevé récapitulatif des services utilisés vous sera adressé pour être joint à votre déclaration de revenus.

OVP, MODE D'EMPLOI

···› Vous contactez le 0 810 699 780 ou votre délégation départementale

Vous souscrivez auprès de votre interlocuteur la formule la mieux adaptée en fonction de la fréquence et de la nature de vos besoins.

···› Un conseiller spécialisé précise avec vous votre commande

Il diagnostique et évalue votre besoin : les tâches à effectuer, le temps nécessaire, les jours et horaires d'intervention, les compétences attendues…

···› Votre prestation est aussitôt organisée et planifiée

Notre partenaire, Séréna, sélectionne au sein de son réseau le prestataire permettant de satisfaire au mieux votre demande et coordonne son intervention.

···› Au jour et à l'heure dits, l'intervenant se présente à votre domicile

C'est un professionnel qui vient effectuer la prestation. En cas de difficulté, notre service après-vente est à votre disposition.

···› Vous signez le bordereau pour valider la prestation effectuée

Vous n'avez rien à régler à la personne qui travaille chez vous. Le règlement s'effectue sur facture ou par prélèvement. Vous n'avez pas le statut d'employeur, toutes les formalités sont prises en charge (bulletins de salaire, déclarations aux organismes sociaux, gestion des congés payés…). Vous pouvez décider d'interrompre ou de suspendre une prestation récurrente à tout moment.

···› Pour obtenir la liste des services disponibles dans votre région : www.maif.fr

···› Pour plus d'informations ou pour souscrire : 0 810 699 780